



La Bavette

La revue de la commune de Maligny

N° 13

Janvier 2026

Editorial

Maligny, un peu, beaucoup, etc.

L'année 2025 est surtout marquée par le travail de réflexion et d'élaboration mené par les deux commissions sur le plan de gestion de la forêt et sur la carte communale. Si le travail avec l'ONF est terminé, ce plan n'est pas encore validé par la Préfecture. Quant à la carte communale, il reste à traiter les doléances des personnes qui ont rencontré le commissaire enquêteur lors de ses permanences en mairie.

L'association « JM3 » a été mise en sommeil lors de sa dernière Assemblée Générale.

La tempête de fin juin a causé de nombreux dégâts mais n'a pas été classée en catastrophe naturelle.

Cet été particulièrement chaud, nous avons pris des nouvelles de toutes les personnes isolées et avons rendu des comptes à la Préfecture.

De nouveau, notre dossier de demande de subvention pour la réhabilitation de la chapelle a été refusé alors que ce montage prend du temps.

Le travail administratif pèse de plus en plus sur le secrétariat et le maire. Certains questionnaires ou sondages émanant d'administrations centralisées, même de l'Association des Maires de France, ne peuvent pas être renseignés car souvent ne correspondant pas à la vie rurale mais il faut les consulter pour se tenir informé. Toute ces tâches administratives peuvent sembler « transparentes » pour les habitants mais sont essentielles au bon fonctionnement de la commune.

Notre seul souci reste le bien-vivre à Maligny.

Cette Bavette est modeste mais elle est un excellent moyen de communication et j'espère qu'elle pourra perdurer après mon départ.

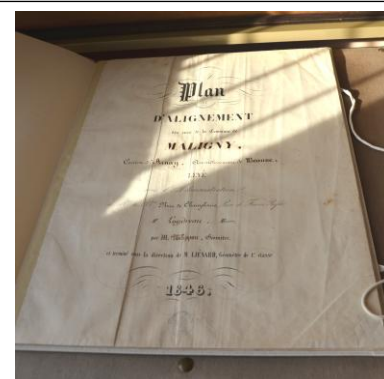
Profitez de cette fin d'année pour nous retrouver entre parents, amis pour partager un moment d'apaisement dont chacun, chacune a besoin.

Au fil des années et de sa revue annuelle, la Bavette n'a quasiment pas abordé l'aspect administratif de la mairie et notamment le rôle d'un maire en la matière ! Evidemment, pour les habitants, l'élu local et notamment dans les communes rurales est d'abord « quelqu'un de terrain », celui qui rencontre les gens, qui connaît tout le monde, qui traite des problèmes du quotidien et même ceux qui ne relèvent absolument pas de sa compétence mais c'est tellement pratique d'avoir un interlocuteur de proximité ! C'est d'autant plus vrai que la dématérialisation galopante en tous domaines et surtout celui des services et des actes administratifs qui jalonnent notre vie.

En revanche, votre maire (aidé ou non selon les communes d'une secrétaire ou de membres du Conseil municipal) ne peut échapper à ce rôle de « premier paperassier du territoire » et même si l'informatique a pris une place importante en ce domaine (transmission de documents des différents organismes d'Etat, des instances régionales, etc.) le « papier », le « formulaire », le « procès-verbal », le « compte-rendu », bref, le « papier indispensable » qui devait disparaître avec la merveilleuse volonté naguère du « sans papier » !



Ce travail prend du temps et n'est pas toujours passionnant mais il faut nous consoler : les écrits restent et sont encore actuellement moins sujets aux « bugs » voire aux piratages. Sachez donc le premier document « papier » date de la période féodale et qui nommait un territoire de « commune » s'il était doté d'une charte pour le gérer ! Une information commune mais banale !



L'année 2025 s'est écoulée lentement lors du premier semestre puis s'est envolée au second avec la préparation du recensement sur la commune, l'anticipation administrative des élections municipales, la finalisation de la carte communale et du plan de gestion de la forêt, de nouvelles normes à intégrer puis à modifier... pour se terminer avec un sentiment d'insatisfaction, d'attente pour je-ne-sais-quel avenir !

La France ne fait plus assez de bébés, sa population est vieillissante, ses services publics sont défectueux. L'Etat distille le chaud et le froid pour finalement nous laisser dans l'expectative tantôt d'une vie meilleure, tantôt d'une vie pleine d'anxiété qui fait planer le doute d'une guerre, du vote ou non d'un budget d'Etat pour 2026, du devenir même de notre pays... C'est au choix de l'humeur du moment.

Comment bien s'entendre avec son voisin si l'image que l'on nous donne au sommet de l'Etat est un champ de bataille où chaque partie tire la « couverture » à soi, où les médias se querellent pour avoir les meilleures informations ? Comment avoir foi en l'avenir avec l'IA qui peut tout dominer, comment avoir l'envie de procréer si les perspectives sont floues ? Comment recréer une dynamique dans un tel environnement ?

De multiples interrogations, peu de réponses satisfaisantes. Mais si l'on en croit les statistiques qui soulignent que la seule confiance, ou presque, qui subsiste encore, est celle accordée aux maires malgré un grand nombre de démissions.

Les incertitudes autour des prochaines élections municipales sont fortes alors qu'il est primordial que la commune, petite ou grande, se dote d'un maire et de conseillers municipaux qui veilleront sur le bon fonctionnement administratif et budgétaire de leur localité et sur le bien-être de leurs habitants.

ETAT CIVIL

Décès

Jacqueline REBOUILLAT (née JARILLOT) (5 février)
Bernard CRESSON (13 juillet)

Mariage

Madame Véronique AMICE et Monsieur François PACAUT (7 juin)

Le Conseil municipal a tenu 6 réunions en 2025 pour prendre les bonnes décisions sur le présent et l'avenir de la commune :

• Le 8 février

- Délibération relative au RIFSEP
- Délibération pour l'embauche d'un nouveau cantonnier
- Inventaire des chemins communaux et ruraux
- Projets à venir : réparation du plancher du clocher de l'église - aménagement du parking devant la mairie
- Un point sur la carte communale
- Fixation de la date du repas des anciens (23 mars)

• Le 31 mars

- Approbation du CFU (Compte Financier Unique)

Investissement :

- Dépenses réalisées : 206 444,13 €
- Recettes réalisées : 155 781,81 €

Fonctionnement :

- Dépenses réalisées : 135 175,11 €
- Recettes réalisées : 311 659,52 €

Report de fonctionnement : 116 867,11 €

Affectation des résultats en investissement : 90 108,39 €

Affectation en fonctionnement : 97 956,95 €

Le taux des taxes 2025 reste inchangé depuis 2021

- Vote du budget primitif

. Investissement en équilibre

. Dépenses et recettes : 196 455,54 €

. Fonctionnement :

Dépenses : 319 076,28 €

Recettes : 319 989,64 €

Subventions accordées pour un montant de 990 €

- Délibération pour la protection sociale complémentaire risque santé

• Le 16 juin

- Délibération pour avis conforme sur la désignation des ZAER (Zones d'Accélération des Energies Renouvelables)
- Décision modificative pour la restitution de la caution du logement T2 (4 rue de la Liberté)
- Délibération pour le renouvellement du contrat de l'agent technique et de l'agent d'entretien
- Choix d'un(e) locataire pour le logement T2
- Approbation du recensement des chemins communaux
- Devis de remplacement du moteur de volée - cloche 2
- Travaux de voirie rue du Chêne, information aux résidents de cette rue

(Suite page 3)

Le Conseil municipal

Suite de la page 2

• Le 11 août

- Délibération relative au plan de gestion de la forêt
- Délibération pour le renouvellement de 2 baux de fermage
- Point sur la carte communale – l'enquête publique
- Point sur le budget 2025 en mi-année
- Dossier DETR (chapelle)
- Rapport d'expertise de la maison Vigneau (rue de Neuilly)

• Le 25 septembre

- Délibération relative au PLUI (Plan Local d'Urbanisation Intercommunal)
- Délibération concernant la rémunération attribuée aux deux personnes assurant le prochain recensement
- Délibération sur la délivrance des affouages proposée par l'ONF
- Délibération sur l'achat d'un radiateur en mairie
- Délibération sur le plan de gestion de la forêt de Maligny élaboré par l'ONF
- Délibération sur la convention de participation à la santé attribuée à la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) par le Centre de gestion
- Délibération pour le renouvellement de la demande de subvention DETR relative à la rénovation de la chapelle
- Délibération sur la somme affectée à chaque enfant pour Noël.

• Le 8 décembre

- Délibération sur les places à dépôt
- Délibération sur le montant de l'indemnité des garants du bois
- Embauche d'un nouvel agent d'entretien (cantonnier)
- Renouvellement de la demande de subvention DETR pour la chapelle
- Mise en sécurité incendie au hameau des Granges
- Point sur la carte communale

A la fin de chaque séance, des informations et/ou des questions sont abordées. Certains sujets sont inscrits à l'ordre du jour du prochain Conseil.

Pour plus d'informations sur les sujets traités durant les séances, les procès-verbaux sont consultables en mairie et affichés dans la vitrine placée sous l'abribus.

Les principales réalisations en 2025

- Finalisation du **plan de gestion de la forêt 2024-2044**
- La **carte communale**
- Réfection de la **chaussée** rue du Chêne
- Mise en sécurité de l'**accès au clocher de l'église**
- Remplacement du **moteur de volée** – (cloche 2)
- Nouveau **chauffage** au secrétariat de mairie
- Entretien annuel des **chemins** et divers **travaux de maintenance**

Les projets 2026

Si les subventions sont accordées :

- Réaménagement de la place de la mairie
- Renouvellement de la demande de subvention pour la chapelle



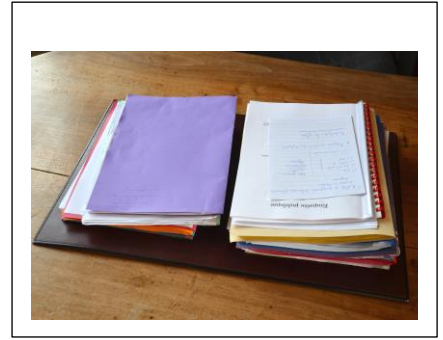
Réfection de la rue du Chêne

Avant le début des travaux, les résidents de la rue du Chêne avaient été informés et priés de ne pas y garer leur véhicule. Les désagréments d'une rue barrée n'ont pas été longs à supporter. Fin août, les travaux réalisés par l'entreprise Rougeot n'ont duré que trois jours et certains habitants ont bénéficié de la réfection de leur entrée. Ces travaux ont été partiellement subventionnés par le Conseil Départemental.

Maintenant, cette rue est devenue carrossable.

La carte communale

La **carte communale** est un outil pour **orienter l'aménagement du territoire** et mettre en cohérence ses différents enjeux (habitat, mobilité, activités économiques, environnement...) et un vecteur majeur de retranscription du projet communal. La **Bavette** de l'an passé vous avait fourni toutes les informations sur sa mise en route : voilà ci-dessous la suite de ce travail de longue haleine.



La commission « carte communale » a défini les zones constructibles et non constructibles et le 18 juillet 2025, le projet a été adressé aux différentes administrations (10) pour avis par courrier accompagné d'une clé USB le présentant. Celles-ci avaient 2 mois pour donner leur avis.

Par arrêté préfectoral du 26 septembre, il a été ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur l'élaboration de la carte communale.

Un avis d'enquête publique a été publié dans le Bien Public et dans « Terres de Bourgogne » et un commissaire enquêteur désigné par le Tribunal Administratif de Dijon a été présent en mairie du 30 octobre au 29 novembre (sur 5 jours). Ce projet était consultable en mairie et via *internet* durant la durée de cette enquête.

Les observations et doléances des habitants venus rencontrer le commissaire enquêteur sont consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Celui-ci soumettra son rapport à la commission « carte communale » qui avisera sur d'éventuelles modifications à apporter sur le tracé de cette carte.

Une fois ce travail réalisé, elle sera adressée à Monsieur le préfet pour validation.



Panneau Pocket

L'abonnement à ce système d'information a été renouvelé pour deux ans. Ce mode de communication est destiné à tous les habitants de la commune ayant un PC ou un portable. Son accès est gratuit et fournit également des informations sur les communes environnantes qui ont adopté ce même système.

Maligny a son propre site (maligny21.fr) depuis 3 ans. Il est accessible à tous et vous pouvez nous aider à l'étoffer en nous fournissant des informations, des photos que vous déposez au secrétariat de la mairie.

EN DÉCEMBRE, MALIGNY SE DÉCORE ...



Merci à Stéphanie



Informations diverses

Le recensement

Il se déroulera bien du **15 janvier au 14 février 2026**.

Un recenseur, **Renaud Bayen** et une coordinatrice, **Stéphanie Mouron** ont été désignés par le Conseil municipal.

Chacun a un rôle respectif. Muni d'une carte attestant de sa légitimité, le recenseur fait du « porte à porte » pour remettre à chaque foyer un formulaire à remplir. En cas d'absence, il déposera dans votre boîte aux lettres une enveloppe contenant le formulaire INSEE à remplir soit manuellement soit directement sur *internet*.

La coordinatrice recueille toutes les réponses collectées par le recenseur pour les transmettre à l'INSEE.

A la fin de la période de recensement, le nombre d'habitants demeurant sur Maligny sera connu.

Ce recensement est un moment important de la vie d'un village car il a un **impact direct sur le montant de la dotation versée par l'Etat** nécessaire au bon fonctionnement de la commune.



L'ambroisie

C'est une plante très envahissante : elle est de plus allergisante et **s'est installée sur la commune**. Elle est réglementée et - sous arrêté préfectoral - avec obligation de destruction. Il est donc important de l'éradiquer dès qu'elle apparaît dans les prés, en bordure de route, ... afin qu'elle ne se dissémine plus.

Les personnes ou les exploitants agricoles qui la détectent peuvent consulter la plateforme nationale [-contact@signalement-ambroisie.fr-](mailto:contact@signalement-ambroisie.fr) sur laquelle il est indiqué l'emplacement des parcelles où croît cette plante mais également venir à la mairie qui enregistrera sur ladite plateforme les parcelles infestées.

Ce **geste contribuera efficacement à son élimination** surtout avant sa montée en graine.

Inscription sur la liste électorale

L'inscription sur la liste électorale est possible **jusqu'au 4 février 2026 en ligne (directement par internet sur le site du service public)** et **jusqu'au 6 février 2026 en Mairie**

Les jeunes de 18 ans qui se sont déclarés en mairie à l'âge de 16 ans (déclaration transmise à l'INSEE) sont **reportés d'office** sur la liste électorale.

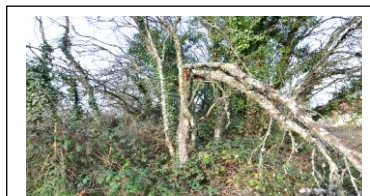
C'est arrivé en 2025 ...

La tempête du mois de juin

L'orage, la pluie intense accompagnée d'un vent violent ont déraciné de nombreux arbres rue de la Croix Lichard, sur le parking de la salle des fêtes, dans un pré non entretenu dont les arbres ont basculé dans une propriété nécessitant un gros effort de déblaiement. Beaucoup d'autres sont tombés sur les chemins ruraux et dans la forêt. Un habitant a dû faire enlever un arbre centenaire dont les branches ont été cassées. Le cantonnier a tronçonné en urgence les arbres tombés sur la chaussée et à la salle des fêtes.

Par endroit, lors du passage du vent soufflant en rafale, certains habitants ont subi des dégâts sur leur toiture.

Il est devenu essentiel, vu les fortes chaleurs et les pluies torrentielles qui s'abattent en quelques minutes que chacun veille à ce que leurs arbres soient encore vigoureux.



Le plan de gestion de la forêt 2025/2044

Dans la Bavette de l'an passé, il était annoncé que ce plan était en cours d'établissement pour les 20 ans à venir.

Après plusieurs rencontres avec les responsables de l'ONF, le Conseil municipal a approuvé par délibération du 25 septembre 2025 le nouveau plan de gestion sur 20 ans de 2025 à 2044.

Pour rappel, ce nouveau plan intègre les bois communaux. D'une superficie de 224 hectares, la forêt est divisée en 44 parcelles au lieu de 36.

L'élaboration de ce plan a tenu compte de l'objectif de durabilité et d'optimisation de la forêt en s'appuyant sur les peuplements en place et les stations présentes pour produire du bois d'œuvre, du bois de feu tout en préservant l'environnement et en favorisant la résilience des peuplements face aux évolutions climatiques. Aucune coupe rase n'a été programmée pour garder un aspect de belle forêt.

Il a donc été décidé de renouveler en priorité les zones les plus fragiles grâce à la futaie régulière par parquet et une conversion en futaie irrégulière des chênes sessiles mélangés à d'autres feuillus. Un îlot de sénescence est conservé en évolution naturelle ce qui permettra de voir comment la nature réagit face au réchauffement climatique, aux attaques de parasites...



Les parcelles classées « en irrégulier » seront renouvelées prioritairement par une plantation de bouquets ou par régénération naturelle.

Ainsi, plusieurs types de sylviculture seront mis en place pour poursuivre le renouvellement de la forêt originelle tout en s'appuyant sur l'état des peuplements, la répartition, la densité et l'état sanitaire des chênes pédonculés.

L'ONF a émis deux recommandations :

maintenir ouvertes et entretenues régulièrement les lignes de parcelles, cet entretien peut être réalisé en faisant appel aux chasseurs,

faciliter le repérage des nouvelles parcelles en mettant en place des plaques de numéros.

Ce plan de gestion est en voie de validation



Le ramassage des ordures ménagères

Le 1^{er} janvier 2026

C'est la date de mise en place du service de ramassage des ordures ménagères avec alternance par quinzaine de l'enlèvement des poubelles jaunes (plastique et papier) et des déchets ménagers.

La Communauté de Communes a opté par délibération pour l'Entreprise SEPUR qui assurera dorénavant cette collecte. Elle est chargée de délivrer les poubelles jaunes remises gracieusement à chaque habitant du 15 au 19 décembre. Un dépliant explicatif sur le mode de tri est joint.

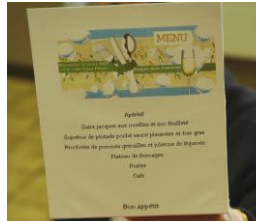
Au point de collecte habituel, situé vers la salle des fêtes, seul le dépôt de verre restera en place.

Attention, toute poubelle endommagée ne sera plus ramassée.

Si besoin, vous pourrez faire une commande auprès du service environnement de la Communauté de Communes du Pays Arnay Liernais (service.environnement-ccpal@ccarnayliernais.fr).

C'est arrivé en 2025 (suite)

Le Repas des anciens le 23 mars

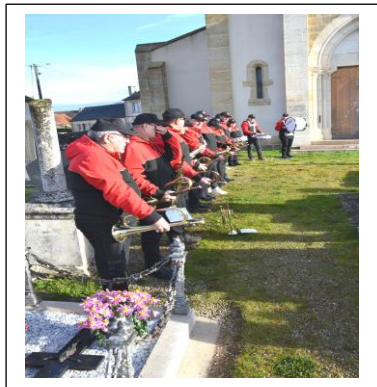


Les cérémonies du 8 mai et du 11 novembre



Avec la participation amicale de la clique de Lacanche qui reste fidèle à notre commune pour nous offrir les classiques musicaux de circonstance et notre hymne national ! Un grand merci à tous !

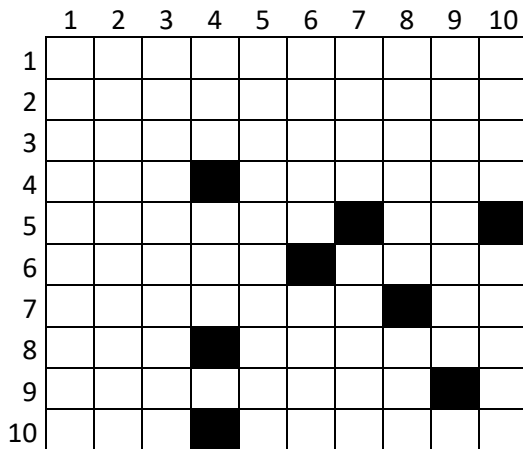
Et un poilu !



Le dimanche 14 décembre à 16 heures à la salle des fêtes, tous les habitants sont conviés à fêter NOEL autour d'un goûter. A cette occasion, les enfants, jusqu'à l'âge de 14 ans, recevront un chèque cadeau de la part de la Mairie.



Les mots croisés



La vie est dure depuis quelque temps : rien ne va plus dans notre milieu naturel ; mes marcassins ne veulent plus aller à l'école, dans la rue ils se font traiter de goret ! Partout, il y a des renards qui trichent, des merles qui nous sifflent et les écureuils ne nous épargnent pas non plus. Nos amis blaireaux deviennent rasoirs, les sangliers sont comme chien et chat, les vaches confondent leur nom avec l'adjectif, les chevreuils sont hors de prix, les taupes à force de creuser se prennent pour des intellectuelles, les lapins font payer leurs absences, sans parler des déplacements avec des chevaux qui veulent devenir électriques. Bref, un peu découragé, j'ai pensé à me rendre chez les humains car ils sont intelligents. Mais, lorsque j'en ai parlé à la buse savante qui m'a donné... un tuyau qu'elle tenait d'un âne qui a toujours une oreille qui traîne : méfies-toi, leur intelligence ne serait qu'artificielle ! Dans le doute, je suis resté près du téléphone pour attendre l'appel de la forêt.

JD

Horizontalement :

1. Avec elles, on s'en tire à bon compte 2- Une qualité pour un amateur de son 3- Peut-être baptisée ? 4- Possèdent ; tout l'inverse d'une séance ! 5- Vieux ...mais réfléchi ; *phon* : levé 6- Marque de civilité vraiment rétro ; non 7- Rend poli ; symbole 8- En vogue ; elle est sur piste 9- Il eut, n'en déplaise à Descartes, quelques idées lumineuses 10- Il lui faut aimer pour se disperser ; raccourcis.

Verticalement :

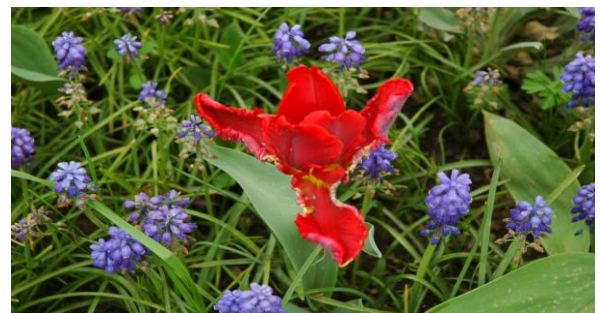
1- Avec elle, on s'en tire à bon conte 2- Cléopâtre ne devait pas en élever 3- il est possible d'en obtenir avec du gros sel et des incantations 4- Supprime ; conjonction 5- Relève de l'immodestie 6- Ville des USA ; affirme 7- Zéro ; à poil et peut-être nue 8- Caractères d'enquiquinant ! : une piste, hélas sans queue ni tête ! 9- Ce ne sont pas des amis du « 2 vertical » 10- Localité française ; bouts de bois.

Solution du « mots croisés » précédent.

Horizontalement : 1. Mappemonde 2. Amoureuses 3. Néfaste - GS 4. Ir - Adieu 5. Vittel - NLI 6. Echelles 7. Lazulites 8. Li - Requête 9. ENA - SUV - Ys 10. Sein - Eaux. **Verticalement** : 1. Manivelles 2. Américaine 3. Pof - Thz - Ai 4. Puanteur 5. Ers - Elles 6. Métallique 7. Oued - Etuva 8. NS - INSEE 9. Dégel - Styx 10. Essuie - Es.



BONNE ANNEE 2026



La cérémonie des vœux se tiendra le samedi 10 janvier à 16 heures à la Salle des fêtes : une galette sera offerte par la Mairie, nous vous attendons nombreux !